

Skandia Best Profile 2013/I

Questions et réponses

1. Qu'est-ce que le Skandia Best Profile 2013/I?

Le Skandia Best Profile 2013/I est un bon à moyen terme négociable, ou «Medium Term Note», avec la garantie du remboursement intégral du capital investi à l'échéance de sa durée.

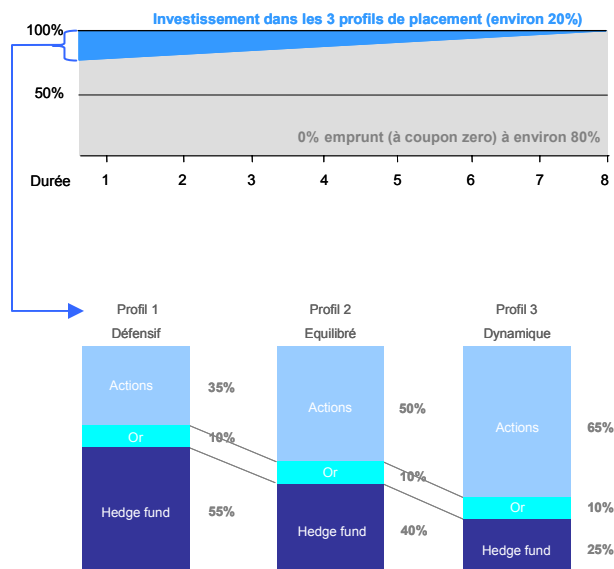
Le Skandia Best Profile 2013/I offre rétroactivement la meilleure performance de trois profils d'investissement différents et garantit le niveau maximal atteint.

A l'échéance, c'est le maximum atteint par le meilleur des trois profils qui est versé. Ce produit investit dans trois catégories de valeurs: actions, matières premières et hedge fund, avec la meilleure diversification et les meilleures chances de rendement possibles.

Profil	1	2	3
Objectif de placement	Défensif	Equilibré	Dynamique
S&P 500 Index	14%	19%	25%
Nikkei 225 Index	7%	12%	15%
DJ Euro Stoxx 50	14%	19%	25%
Total actions	35%	50%	65%
London Goldmarket Fixing Ltd Index	10%	10%	10%
Total matières premières	10%	10%	10%
Heritage MSCI Alternative Index Fund (CHF)	55%	40%	25%
Total hedge fund	55%	40%	25%
Total	100%	100%	100%

2. Quel est le fonctionnement exact du Skandia Best Profile 2013/I?

Le Skandia Best Profile 2013/I réunit un emprunt à 0% et un investissement dans 3 profils d'investissement différents. La part obligataire sert à garantir la protection du capital à l'échéance, dans 8 ans. Le solde est investi dans trois profils de placement complémentaires composés d'indices d'actions, d'or et d'un hedge fund.



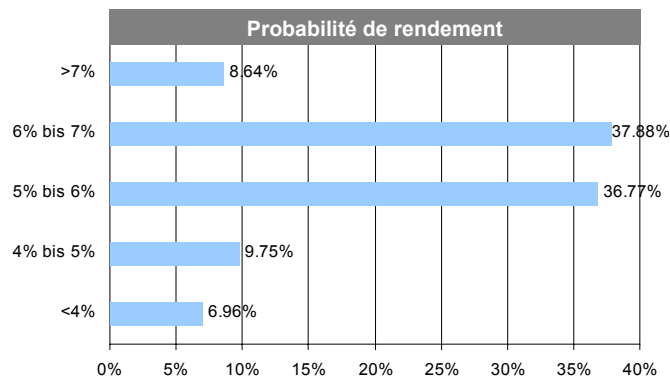
3. Quelle est la performance escomptée?

A l'échéance de sa durée de 8 ans (32 trimestres), Skandia Best Profile 2013/I garantit une participation à 100% à la meilleure évolution moyenne du meilleur profil d'investissement (après déduction des commissions de garantie).

La simulation historique suivante indique, à titre d'exemple, l'évolution passée des valeurs.

Simulation fondée sur des données historiques

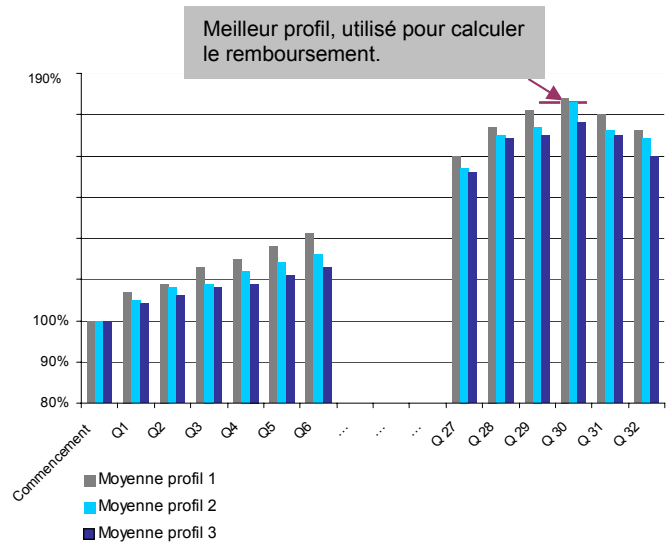
Distribution des rendements



- Les cours historiques journaliers ont été observés du 4 janvier 1990 au 11 mars 2005.
- Chaque semaine de la période du 4 janvier 1990 au 11 mars 1997 a été définie comme début possible d'une période de placement de 8 ans.
- Le rendement annuel a été atteint lors de chaque test individuel.
- Nombre total des tests effectués: 371.

4. Comment fonctionne la garantie du niveau maximal?

La valeur moyenne des trois profils, représentés sous forme de barres, est calculée pour chaque année. Hypothèse utilisée: forte hausse des marchés au début et baisse à la fin de la durée. Les trois profils atteignent tous leur maximum après 30 trimestres.



C'est le profil 1 qui présente la meilleure évolution (180% par rapport aux 100% du départ). Dans cet exemple, le remboursement à la fin de la durée s'élève à 158,21%.

5. Pourquoi ce produit est-il conçu comme un emprunt?

C'est la variante la plus avantageuse pour ce genre de produits garantis au terme d'une durée de 8 ans.

6. Quels sont les principaux paramètres de l'émission?

Emettrice:	Société Générale
Emettrice de la garantie:	Société Générale
Instrument:	Medium Term Note
Monnaie:	Franc suisse
Période de souscription:	Du 11.4.2005 au 15.7.2005
Libération:	1.8.2005
Volume d'émission :	20 millions de CHF
Durée:	8 ans, du 1.8.2005 au 1.8.2013
Remboursement:	1.8.2013
Prix d'émission:	100%
Commission d'émission:	3%
Remboursement minimum:	100% de la valeur nominale
Rendement escompté:	Voir la simulation historique
Souscription minimale:	5000.- CHF
Coupures:	1000.- CHF
Marché secondaire:	Société Générale fixe un prix secondaire chaque semaine
Numéro de valeur:	2096679
Code ISIN:	CH0020966799
Restrictions de vente:	USA, résidents et citoyens

7. Si je souhaite vendre avant la date d'échéance (1.8.2013), quel montant me sera crédité?

La Société Générale négocie sur les marchés secondaires et calcule un cours de vente hebdomadaire. Ce cours dépend de différents facteurs, par exemple de la valeur des indices du panier et de l'évolution du taux d'intérêt appliqué au CHF sur le marché des capitaux.

8. J'ai versé 103%. Qu'est-ce qui me sera restitué dans le pire des cas?

Le capital investi, c'est-à-dire 100%, vous sera de toute façon remboursé.

La commission d'émission de 3% couvre les frais de distribution: elle n'est ni investie ni remboursée.

9. A quel traitement fiscal est soumis l'investisseur dans le cadre et pendant la durée du Skandia Best Profile 2013/I?

L'émission des notes n'est soumise ni à l'impôt anticipé suisse ni au droit de timbre. Selon la circulaire numéro 4 de l'Administration fédérale des contributions, les notes Skandia Best Profile 2013/I sont un dérivé à capital garanti transparent. Pour les investisseurs privés domiciliés en Suisse, ce certificat est soumis à l'imposition de la différence selon la méthode analytique en raison de l'intérêt unique prédominant de la part obligataire. La différence entre la valeur intrinsèque de la part obligataire à la date de la vente, ou du remboursement, et la valeur à la date de l'acquisition est soumise tant à l'impôt fédéral direct qu'aux impôts cantonaux et communaux.

Le gain en capital est exonéré d'impôts. A l'échéance, seul l'intérêt sur la part obligataire, donc de l'emprunt à coupon zéro, est taxé comme revenu.

Dans notre exemple, le cours de l'obligation à coupon zéro à 8 ans est d'environ 80% à l'émission, ce qui correspond à un taux d'intérêt intrinsèque de 2,8% (remboursement de 100% – cours initial de 80% = 20% sur 8 ans = 2,8% de taux d'intérêt intrinsèque par an).

En résumé:

- à l'achat (émission): absence d'impôts;
- à la fin de chaque année: impôts sur la fortune;
- en cas de vente pendant la durée: impôts sur le revenu de la part obligataire (imposition de la différence selon la méthode analytique);
- lors du remboursement: impôts sur le revenu de la part obligataire (imposition de la différence selon la méthode analytique).

10. Pour quel type d'investisseur le Skandia Best Profile 2013/I est-il la solution idéale?

- Les clients qui souhaitent bénéficier d'un portefeuille diversifié sans devoir opter dès le début pour une stratégie de placement.
- Les clients qui ne veulent courir aucun risque et désirent retrouver, à la fin de la durée dans 8 ans, au moins le capital qu'ils ont investi.
- Les clients qui désirent un rendement en CHF supérieur au rendement actuel des placements obligataires en CHF à 8 ans (2%).
- Les clients qui craignent une hausse des taux d'intérêt et par conséquent une baisse du cours des obligations.

11. Processus, depuis la vente jusqu'au versement de la commission

1. L'intermédiaire remplit le bulletin de souscription en compagnie du requérant. Il contrôle bien que le bulletin de souscription soit totalement et correctement rempli. (En cas d'erreurs ou d'omissions, il pourrait s'ensuivre un retard dans le processus de la souscription.)
Aucun transfert d'argent ne doit encore avoir lieu:
 - aucun virement d'argent;
 - aucun envoi de chèques à la Société Générale.
2. L'intermédiaire envoie l'original du bulletin de souscription à la banque du requérant et la copie à Skandia Service AG.
3. La banque du requérant transfère le document par fax ou autre à la Société Générale, Zurich.
Instruction de paiement: Settlement against Payment.
4. Après leur libération au 1.8.2005, la Société Générale envoie les titres à la banque du requérant et débite le compte de ce dernier du montant correspondant.
5. La banque du requérant comptabilise la transaction, ce qui signifie qu'elle inscrit les titres dans le compte dépôt du requérant et débite simultanément son compte de couverture.
6. Le requérant envoie le relevé de son compte dépôt à son intermédiaire.
7. L'intermédiaire envoie ce relevé à Skandia Service AG, sur la base duquel il sera procédé au paiement de la commission.